



ASSOCIATION SYNDICALE CONSTITUEE D'OFFICE
DU CANAL DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

SOMMAIRE

I. BILAN FINANCIER

- 1) *Rappel des tarifs*
- 2) *Synthèse du Compte Administratif*

II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

III. SECURITE DES OUVRAGES

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2014*
- 2) *Travaux prévisionnels*

V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2014*
- 2) *Travaux prévisionnels*

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

VII. DIVERS

I.BILAN FINANCIER :

1) Rappel des tarifs

Pour l'année 2014, les tarifs votés par le Comité Syndical à la majorité des syndics présents ou représentés, en date du 18 décembre 2013, sur l'ensemble des communes desservies par l'association, sont les suivantes :

SURFACE en m2	FORFAIT EN € H.T.	
	TAXE DE PERIMETRE	TAXE D'ARROSAGE
	TVA 20 %	TVA 5,5 %
DE 0 A 500 m2	44,72	19,17
DE 501 A 1000 m2	67,37	28,87
DE 1001 A 2000 m2	84,67	36,29
DE 2001 A 3000 m2	96,58	41,40
DE 3001 A 7060 m2	105,53	45,23
AU DELA DE 7060 m2	200,92	86,10

Les tarifs applicables ont été augmentés de 1% par rapport à 2013.

Au 31 décembre 2014, l'association compte 1214 membres et irrigue 905 ha.

2) Synthèse du Compte Administratif

2.a. Section de Fonctionnement

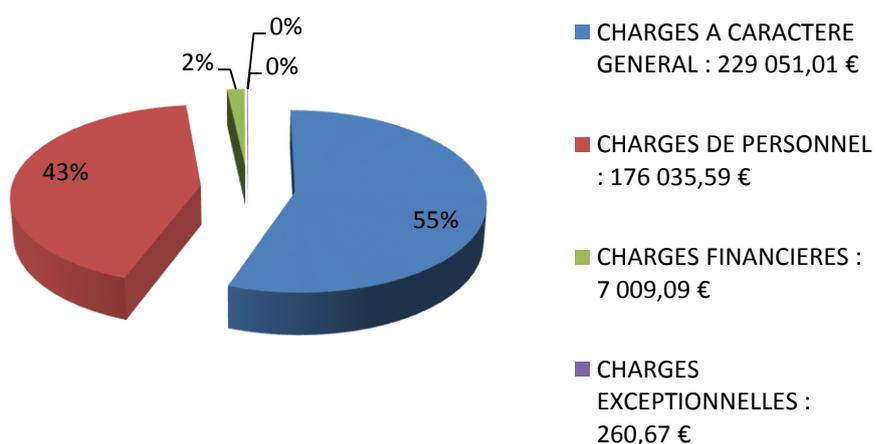
Pour 2014, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	412 358.08	382 170.04
REPORT N-1		68 674.61
RESULTATS CUMULES	412 358.08	450 844.65

Les dépenses sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	229 051.01
CHARGES DE PERSONNEL	176 035.59
CHARGES FINANCIERES	7 009.09
CHARGES EXCEPTIONNELLES	260.67
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.72
TOTAL	412 358.08

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes:
 - les dépenses énergétiques (EDF) à hauteur de 41 539.32 € qui sont assurées par les trois stations de pompage.
 - l'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des fossés gravitaires, entretien des stations et réseaux sous pression) à hauteur de 57 208.54 €.
 - les redevances (participation à l'Union LSV, redevance Agence de l'eau RM et C et poste de chargé de mission) à hauteur de 38 735.79 €

- **les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

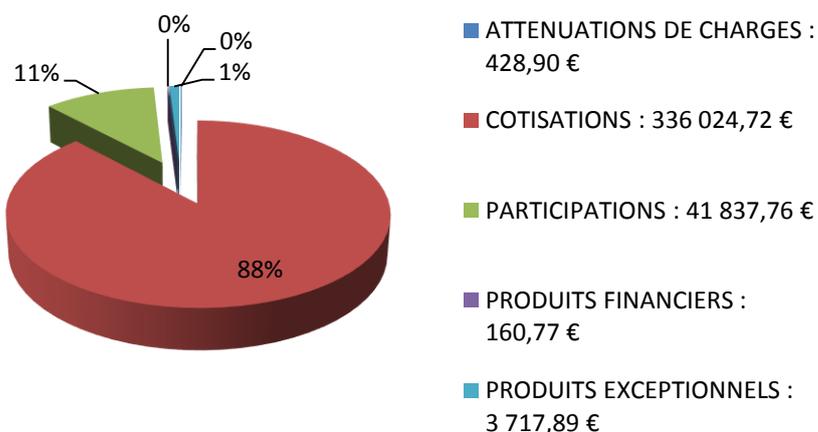
Les autres charges sont :

- **les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **les charges exceptionnelles** : ce sont les annulations des titres sur les années antérieures
- **les autres charges de gestion courante** : ce sont les pertes irrécouvrables par le Syndicat

Les recettes sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
ATTENUATIONS DE CHARGES	428.90
COTISATIONS	336 024.72
PARTICIPATIONS	41 837.76
PRODUITS FINANCIERS	160.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 717.89
TOTAL	382 170.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations payées par les membres de l'association.

Le montant de la recette intitulée «PARTICIPATIONS » (soit 41 837.76 €) correspond à la prime versée par EDF, dans le cadre de la convention d'économies d'eau. Ce montant est proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, par rapport à un volume de référence défini, par une convention liant EDF et l'ensemble des Syndicats d'irrigation alimentés par le canal commun.

Les autres recettes sont :

- **Les atténuations de charges** : c'est le remboursement fait par la MSA pour le maintien des salaires pendant les arrêts maladies.
- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels** : c'est le montant des remboursements (trop perçus de facture) effectués par divers organismes.

2.b : Section d'Investissement

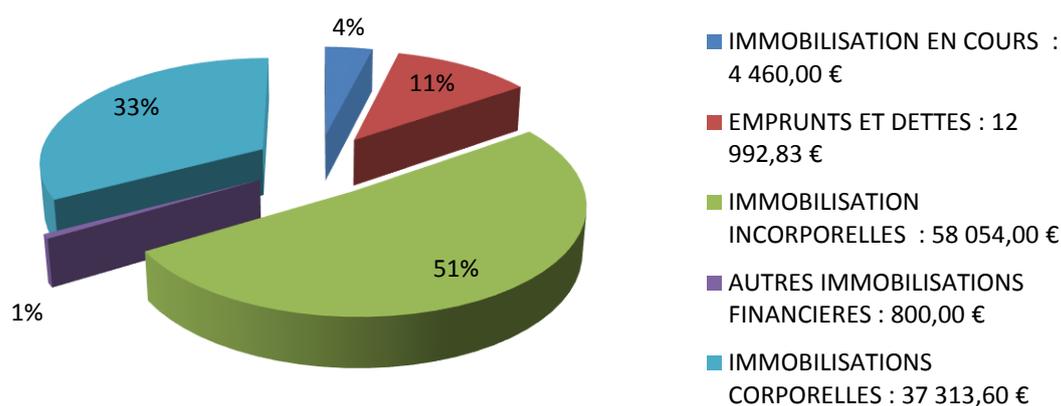
Pour 2014, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	113 620.43	56 851.10
REPORT N-1		290 698.49
RESULTATS CUMULES	113 620.43	347 549.59

Le montant des dépenses est le suivant :

	MONTANT EN €
IMMOBILISATION CORPORELLES	37 313.60
IMMOBILISATION INCORPORELLES	57 225.00
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 460.00
EMPRUNTS ET DETTES	12 992.83
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800.00
TOTAL	113 620.43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



La dépense notée « immobilisation en cours » correspond à la remise en état de pompes.

La dépense notée « immobilisation corporelles » correspond :

- aux travaux réalisés sur les réseaux et les stations de pompages, hors marché publics
- à l'achat de mobilier de bureaux
- l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

La ligne « emprunts et dettes » correspond au remboursement du capital des emprunts contractés.

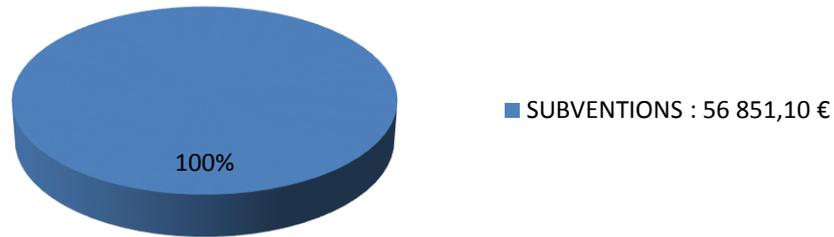
La dépense notée « immobilisation incorporelles » correspond à la réalisation du schéma directeur d'irrigation, prévu dans le contrat de canal.

Les autres immobilisations financières correspondent à la caution du nouveau local, situé sur les Taillades.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

	MONTANT EN €
SUBVENTIONS	56 851.10
TOTAL	56 851.10

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014



On peut remarquer que les investissements réalisés par l'Association restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général de Vaucluse.

La grande majorité des investissements réalisés sont programmés dans le Contrat de Canal, qui lie l'Association aux partenaires financiers pour 6 ans (2012/2017).

3) Situation des impayés

L'association, dont 88 % des recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des membres, connaît tous les ans des impayés, que le Trésor Public essaye de recouvrer tout au long de l'année.

Ces impayés engendrent un surcout de travail pour le service, et ceux du Trésor Public, et limitent les interventions de l'association dans l'entretien des ouvrages.

CONCLUSION :

L'analyse du compte administratif 2014 montre encore la bonne santé et la bonne gestion de l'Association, qui assume ses charges d'exploitation mais qui reste dépendante d'aides financières extérieures pour la réalisation de ses travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux membres de l'association.

On note une légère baisse du montant des travaux d'investissement, par rapport à 2013, du fait de la réalisation des actions prévues au contrat de canal.

II.ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux** : il correspond au curage et au faucardage des fossés gravitaires. Suite à un marché public, cette prestation est désormais effectuée par un nouveau prestataire extérieur (ENTREPRISE LIARDET) en hiver et en été. Le linéaire entretenu est d'environ 14 km. Une partie du curage est réalisé mécaniquement. Le faucardage estival des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles. Ces coupures sont gérées par les agents de l'Association, en fonction de l'avancement du prestataire. Le service réalise également annuellement pendant la période de chômage, la remise à niveau des berges et la destruction de « canniers ». Cette opération s'effectue sur des secteurs précis et délimité. Elle permet de stabiliser les berges des canaux et de les rendre accessible pour le faucardage.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien des pompes et des armoires électriques. Cette année, un variateur et le débitmètre ont été remplacés sur la station de Logis Neuf et une pompe a été remise en état. Sur Vidale et Valloncourt, une pompe a été réparée. Par ailleurs, l'ensemble des pompes a été vérifiée préventivement par analyse vibratoire.

III.SECURITE DES OUVRAGES

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ce contrôle a été effectué en fin d'année et sera désormais réalisé annuellement par un organisme agréé.

L'association a réalisé son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels liés à son activité et un plan de prévention (PDP) est désormais demandé à chaque intervenant extérieur.

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés en 2014

Sans objet

2) Travaux prévisionnels

Sans objet.

V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés en 2014

Les principaux travaux sont :

- La réalisation du Schéma directeur d'irrigation par le groupement PURE ENVIRONNEMENT - HYDRIE.

2) Travaux prévisionnels :

Les prévisions de travaux pour 2015 sont les suivants :

- Modernisation des irrigations sur le quartier Bel Air, commune des Taillades.

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont désormais localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune des Taillades.

Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)
- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec la Trésorerie de Cavaillon

VII. DIVERS:

L'ASCO a déménagé ses bureaux sur la commune des Taillades, à proximité du Moulin, au droit du canal commun au mois de janvier.

Une plaquette d'information est désormais jointe à l'appel à cotisation, afin d'informer le plus grand nombre de membres sur la vie de l'association.

Le permis de construire pour la réhabilitation de la station de la Vidale a été déposé en mairie des Taillades, avec l'aide d'un architecte. Ces travaux rentrent dans le projet de modernisation des irrigations du quartier Bel Air.